

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à la question Philippe Martinet concernant les enseignements à tirer de l'exercice GVA 09

#### Rappel de la question

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur le Député Philippe Martinet a posé une question concernant les enseignements à tirer de l'exercice GVA 09, rédigée en ces termes :

*"Les organisateurs de l'exercice de gestion d'une catastrophe aérienne ont joué la transparence en invitant des députés à suivre en direct le déroulement des opérations. Le responsable de l'organisation a d'emblée auguré que des problèmes étaient susceptibles de se produire, dont il serait tiré profit pour revoir le dispositif.*

*Ce pronostic s'est apparemment vérifié puisque, pour un crash annoncé à minuit huit, à 5 km de l'hôpital de Nyon, en plaine, aucun blessé n'avait été acheminé lors de ma visite à 3h du matin, Le Quotidien de La Côte du surlendemain indiquant même que l'équipe médicale en alerte à l'hôpital avait attendu plus de 4 heures l'arrivée des premiers patients fictifs.*

*Cette situation n'a pas empêché une autoévaluation plutôt flatteuse de la direction d'exercice, dans un ensemble de discours où la chasse aux faux journalistes a paru au moins aussi importante que l'acheminement rapide des blessés les moins touchés...*

*Dans ce contexte, la présente question vise à demander si une synthèse de l'évaluation et des enseignements tirés par le Conseil d'Etat peut être partagée, soit a minima avec la COGES si la confidentialité l'impose, soit via une note à l'adresse du Grand Conseil.*

*D'avance merci de permettre ainsi une valorisation de ce spectaculaire exercice."*

#### Réponse du Conseil d'Etat

L'exercice "GVA 09" avait pour objectif général de gérer une crise à la suite d'une catastrophe aérienne et d'établir la capacité opérationnelle des domaines de la conduite et de l'intervention en situation de catastrophe, ainsi que de consolider les plans établis. Les objectifs didactiques étaient notamment les suivants:

- assurer l'efficacité de l'intervention par la mise en œuvre rapide et coordonnée des moyens de secours ;
- prendre toutes les mesures adéquates visant à localiser et à identifier les victimes et à préserver les traces et les indices indispensables à l'enquête ;
- assurer la sécurité des intervenants et des survivants dans la zone sinistrée en préservant les comportements irrationnels et les réactions psychiques.

Il s'agissait de l'exercice le plus important du genre mis sur pied en Suisse. Quelque 600 intervenants y ont participé.

Le Comité directeur ORCA, responsable de l'organisation et de la coordination des secours en cas

d'accident majeur ou de catastrophe a notamment pour tâche de planifier des exercices périodiques de formation et d'instruction, dont l'organisation est confiée au service en charge de la protection de la population. Dans ce cadre précis, le Service de la sécurité civile et militaire a joué son rôle de centre de compétences pour la protection de la population.

Le Service de la santé publique s'est impliqué depuis plus d'une année dans la préparation sanitaire de l'exercice "GVA 09". De nombreux partenaires sanitaires provenant d'horizons différents (centrales d'appel sanitaire d'urgence, services d'ambulances et de médicalisation, dispositifs de renfort en cas d'accident majeur, hôpitaux) se sont pleinement engagés. Ils ont accompli leurs missions et en ont déjà tiré des conséquences. Du retour d'expérience sanitaire, l'on peut relever deux éléments:

- la capacité d'accueil du Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (ci-après : GHOL) a été communiquée tardivement aux cadres de conduite sanitaires ;
- les cadres de conduite sanitaire ont intégré la notion d'évacuation spontanée des victimes valides acheminées directement sur le GHOL ; le médecin responsable du triage n'a alors pas voulu prendre le risque de surcharger cet hôpital.

Globalement, le service sanitaire a fonctionné avec une prise en charge des victimes conforme à une situation d'exception. Pour la première fois, les nouvelles structures de conduite sanitaire ont été exercées aux niveaux cantonal et intercantonal romand, avec succès.

Suivant le plan de projet, la direction de projet a récolté les éléments nécessaires à la rédaction du rapport final auprès des participants à cet exercice. Le 31 janvier 2010, ce rapport a été remis au comité directeur ORCA et à Madame la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.

Pour le surplus, la Commission de gestion du Grand Conseil recevra un extrait (synthèse) du rapport final.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 mai 2010.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*